

## Questions et réponses

Les évêques catholiques du Canada se sont engagés à travailler avec les peuples et les communautés autochtones de tout le pays pour soutenir la guérison et la réconciliation, et pour répondre aux souffrances passées et présentes auxquelles les entités catholiques ont participé à travers leur rôle dans le système des pensionnats indiens. Dans le cadre de cette démarche, la CECC s'est engagée à recueillir 30 millions de dollars afin de financer des projets importants destinés à ses partenaires autochtones à travers le pays.

Nous savons que ce projet suscite plusieurs questions à propos des campagnes de financement antérieures qui ont été menées par des entités catholiques, ainsi que sur la réponse de l'Église à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI). Bien que la CECC n'ait pas été signataire de cette convention, nous avons consulté des organisations catholiques et des partenaires autochtones, et étudié des documents éclairant ce chapitre de l'histoire canadienne.

Le document suivant répond aux questions qui nous sont fréquemment posées sur notre campagne nationale de collecte de fonds, ainsi que sur le rôle joué par les entités catholiques dans la CRRPI.

### Collecte de fonds

#### **1. Croyez-vous que les évêques atteindront leur nouvel objectif de 30 millions de dollars ?**

Oui. Les évêques du Canada sont pleinement engagés à respecter leur engagement financier conjoint de 30 millions de dollars sur une période de cinq ans. La CECC a obtenu l'engagement ferme de 73 diocèses qui l'aideront à atteindre cet objectif. Dans le cadre prévu, le Fonds de réconciliation avec les Autochtones publiera des rapports annuels et fera l'objet d'une vérification annuelle par un cabinet comptable indépendant, afin de garantir une transparence et une responsabilité totales.

#### **2. Qui sera responsable de la gestion du fonds ?**

Le Fonds de réconciliation avec les Autochtones sera géré selon des mesures financières visant à assurer la transparence de son fonctionnement et sa bonne gouvernance. Les membres du conseil d'administration et les membres de la corporation apporteront collectivement une solide expertise financière et un engagement profond dans le processus de guérison et de réconciliation. Les directeurs du conseil d'administration sont les suivants :

- **Chef Wilton Littlechild, Ph. D.** - Le chef Wilton Littlechild, Ph.D., est un chef cri, un survivant des pensionnats indiens et un avocat. Il a servi à titre de commissaire pour la Commission de vérité et de réconciliation du Canada. M. Littlechild a été député, vice-président du Parlement des indigènes d'Amérique, représentant nord-américain à l'Instance permanente sur les Parlements des indigènes d'Amérique questions autochtones des Nations Unies, ainsi que président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones des Nations Unies et de la *Commission on First Nations and*

*Métis Peoples and Justice Reform* (« Commission sur les Premières nations et les Métis et la réforme de la justice »).

- **Giselle Marion** - Giselle Marion est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle a été admise au barreau des Territoires du Nord-Ouest en 2008. Pendant son stage, Mme Marion a travaillé pour le ministère de la Justice. Elle est citoyenne du Tłıchq̓ et est née et a grandi à Behchok̓, dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle est directrice du service à la clientèle du gouvernement du Tłıchq̓ au bureau de Behchok̓.
- **Rosella Kinoshameg** - Rosella Kinoshameg est une femme odawa-ojibway du territoire de la Première nation non cédée de Wikwemikong. Infirmière, elle compte plus de 50 ans d'expérience en soins de santé et de la gestion des soins infirmiers, principalement auprès des communautés des Premières Nations, dans les domaines de la santé communautaire, maternelle et infantile, de l'immunisation et des soins à domicile et en milieu communautaire. Elle a été l'un des membres fondateurs du Conseil autochtone de la CECC et continue de servir en tant que membre du cercle Notre Dame de Guadalupe.

Les membres de la corporation sont les suivants :

- **Natale Gallo** ancien directeur suprême des Chevaliers de Colomb et représentant du Canada au Bureau du Conseil suprême.
- **Claude Bédard**, président national de la Société de Saint-Vincent de Paul au Canada; et
- **Barbara Dowding**, ancienne présidente nationale de la *Catholic Women's League of Canada*.

### **3. Pourquoi les peuples autochtones devraient-ils croire que vous respecterez votre engagement ?**

Les évêques catholiques du Canada reconnaissent et partagent l'immense déception causée par les campagnes de financement antérieures. Ils n'ont pas été à la hauteur de la responsabilité qui leur incombait de se pencher sérieusement sur le rôle de l'Église catholique dans le système des pensionnats indiens du Canada. Nous sommes conscients qu'il n'existe pas de mesure unique qui puisse soulager la douleur des survivants et survivantes des pensionnats, mais en demeurant à l'écoute, en cultivant des relations de confiance et en travaillant en collaboration, nous espérons apprendre à marcher ensemble sur la voie de la guérison et de la réconciliation.

Le nouveau Fonds de réconciliation avec les Autochtones permettra de financer, en toute transparence et de manière responsable, les initiatives de guérison et de réconciliation que réclament nos partenaires autochtones.

### **4. Pourquoi ne promettez-vous que 30 millions de dollars sur une période de cinq ans ?**

Nous reconnaissons qu'il n'existe pas de mesure unique qui puisse éliminer la douleur des survivants et survivantes des pensionnats indiens. Le Fonds de réconciliation avec les Autochtones est un geste concret qui témoigne de l'engagement des évêques à accompagner les peuples autochtones sur le long chemin de la guérison et de la réconciliation. En créant un fonds à durée déterminée, nous espérons susciter un sentiment d'urgence au sein des entités catholiques et de leurs communautés de fidèles, ainsi qu'un sentiment de responsabilité à l'égard de leurs partenaires autochtones et du grand public.

**5. Pouvez-vous préciser la date à laquelle seront versés les 30 millions de dollars ?**

Les 30 millions de dollars seront versés au cours des cinq prochaines années, grâce aux contributions de 73 diocèses du Canada.

**6. Quel est le montant que chaque diocèse s'est engagé à recueillir ?**

Soixante-treize diocèses du Canada ont pris des engagements concrets pour aider à respecter l'engagement financier de 30 millions de dollars sur cinq ans. Nous sommes conscients que le montant recueilli par chacun des diocèses peut différer des engagements initiaux. Cela dit, nous avons proposé un cadre de gestion en vertu duquel le Fonds devra faire preuve de transparence. Le Fonds déposera un rapport financier annuel et fera l'objet d'une vérification annuelle par une firme comptable indépendante.

**7. L'Église à elle seule ne dispose pas d'assez d'argent pour remplir cet engagement ? Pourquoi demander une contribution aux catholiques ?**

L'Église catholique au Canada est composée de milliers d'entités indépendantes, chacune ayant sa propre réalité financière. Il appartient à chaque diocèse de déterminer la meilleure façon de respecter ses engagements financiers. Cela dit, les catholiques de partout au Canada nous ont fait part de leur désir de participer au processus de guérison et de réconciliation.

En lançant une campagne sur le terrain où les diocèses locaux et leurs fidèles peuvent collecter des fonds et apporter une contribution significative aux plans de décaissement, nous pensons que nous pouvons engager les catholiques d'une nouvelle manière autour de cette priorité d'importance cruciale.

## COCSEPI

### **1. Pourquoi a-t-il fallu tant de temps pour publier cette information ?**

Les évêques du Canada font tout leur possible pour être ouverts et transparents quant au rôle de l'Église dans le système des pensionnats indiens. Au cours des derniers mois, la CECC a travaillé avec des membres du clergé, des avocats et des partenaires autochtones impliqués dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, afin de clarifier certaines questions importantes.

Comme la COCSEPI, l'organisme représentant les entités catholiques dans le cadre de la convention, n'est plus actif, ce travail a pris un certain temps. Après avoir effectué un examen indépendant, nous publions maintenant toutes les informations dont nous disposons.

### **2. Suggérez-vous que les récentes critiques à l'égard de l'Église sont erronées ?**

La réconciliation est un processus long et continu qui inspire le travail des évêques du Canada chaque jour. Nous reconnaissons et comprenons qu'il y a eu des échecs importants dans le passé en ce qui concerne la relation de l'Église catholique avec les peuples autochtones.

Bien que nous comprenions que les entités catholiques parties à la CRRPI ont honoré toutes leurs obligations légales de règlement, nous partageons la déception que davantage aurait pu être fait. Les évêques du Canada se sont engagés à traiter de façon significative les souffrances historiques et continues causées par le rôle de l'Église catholique dans le système des pensionnats indiens du Canada. Cela comprend le respect de notre engagement financier conjoint de 30 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

### **3. Le ministre Miller a laissé entendre que le gouvernement n'aurait pas dû conclure un accord avec l'Église, êtes-vous d'accord ?**

Un examen externe effectué par McDougall Gauley LLP confirme que les entités catholiques ont respecté leurs obligations légales en vertu de la CRRPI. Plus précisément, les entités catholiques ont entièrement payé leurs contributions en espèces et ont dépassé leur engagement de services en nature dans le cadre de l'accord. En plus de ces engagements de règlement, les entités catholiques ont accepté de mener une campagne de collecte de fonds « Tous les efforts possibles », semblable à celle d'un hôpital ou d'une fondation caritative. Bien que la campagne ait été soutenue avec enthousiasme, elle n'a pas atteint l'objectif de 25 millions de dollars proposé.

En tant que catholiques, nous sommes déçus par le résultat final de cette campagne et nous croyons que les précieuses leçons apprises aideront les évêques du Canada et tous les catholiques du Canada à respecter leur engagement national en matière de collecte de fonds.

### **4. Pourquoi la COCSEPI n'a-t-elle pas simplement payé les frais d'administration ?**

Bien que la CECC n'ait pas été partie à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, nous croyons comprendre que les frais administratifs étaient expressément autorisés et prévus dans la convention. De plus, la majorité des coûts administratifs encourus par la COCSEPI ont été payés directement par les entités catholiques, un montant de 399 999 \$ ayant été récupéré sur le montant principal payé en vertu de la convention.

**5. Si l'Église a rempli toutes ses obligations en vertu de la CRRPI, pourquoi continuez-vous à collecter des fonds ?**

Les évêques du Canada sont pleinement engagés à aborder le traumatisme historique et continu causé par le système des pensionnats. En allant de l'avant avec ce nouvel engagement financier collectif, nous reconnaissons qu'il y a encore beaucoup à faire dans le long cheminement vers la guérison et la réconciliation.

**6. Êtes-vous prêt à rétablir la COCSEPI ?**

La COCSEPI a été créé à l'origine à la demande du gouvernement du Canada, afin de remplir les obligations découlant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. La COCSEPI a rempli ces obligations et en a été libéré par le gouvernement. À l'avenir, nous continuerons à travailler en collaboration avec tous les diocèses du pays afin de respecter l'engagement commun des évêques envers la guérison et la réconciliation.

**7. Quelles leçons avez-vous tirées de l'échec de la campagne « Moving Forward » ?**

Les évêques du Canada partagent la déception de voir que la campagne de « Tous les efforts possibles » n'a pas donné les résultats escomptés. Bien que l'atteinte de l'objectif de 25 millions de dollars n'était pas une condition de la CRRPI, les 2,6 millions de dollars de fonds qui en ont résulté n'ont pas permis de répondre au besoin historique et continu de projets de soutien aux survivants et survivantes des pensionnats indiens et à leurs familles.

Nous avons tiré des leçons de cet effort pour nous assurer que la récente promesse nationale de 30 millions de dollars faite par les évêques du Canada en septembre 2021 soit pleinement réalisée et qu'elle soit mise en œuvre d'une manière qui respecte les besoins des communautés autochtones. En particulier, le Fonds de réconciliation autochtone devra :

- Avoir des mesures financières en place pour assurer la transparence et la bonne gouvernance ;
- Être composé de membres autochtones et catholiques ;
- Financer des projets identifiés par des comités locaux composés de membres autochtones et catholiques ;
- S'assurer que les coûts administratifs soient en sus des 30 millions de dollars collectés ; et
- Fournir des mises à jour publiques régulières.